



Collombey-Muraz, le 02 juin 2021

Monsieur
Cherryl Clivaz
Ch. du Narzon 20
1893 Muraz

Votre question écrite datée du 07.04.2021, reçue le 07.04.2021, intitulée :

MobiChablais - création d'un arrêt aux Chauderets

Traité par : Service technique

N/réf. : UDA/SCP

Monsieur le Conseiller général,

Dans le délai prévu par le règlement du Conseil général, nous donnons suite à votre question écrite mentionnée en titre, concernant la création d'un arrêt supplémentaire à proximité de l'Ecurie des Chauderets. Nous y répondons comme suit :

Par son engagement dans le réseau de bus Mobichablais, le Conseil municipal souhaite offrir à toute la population de la commune de Collombey-Muraz une prestation de qualité en matière de transports publics. Le fait d'accorder la gratuité de ce transport à ses citoyens illustre particulièrement cet engagement.

Le choix du nombre et de la position des arrêts de bus découle d'une analyse de la demande. La configuration des arrêts doit obéir à des règles techniques strictes afin d'offrir des conditions sécuritaires suffisantes pour les usagers.

En se penchant sur votre demande, le Conseil relève les éléments suivants :

Au niveau de la desserte et de l'exploitation de la ligne de bus

L'arrêt de bus « Canal » se situe à environ 350 mètres de l'écurie des Chauderets. Cet arrêt existant, hors chaussée offre une desserte appréciée pour les habitants et les écoliers du Chemin de Tabac-Rhône.

Du point de vue opérationnel et compte tenu de de leur proximité, il conviendrait de favoriser l'un des 2 arrêts. Considérant le potentiel de fréquentation il ne semble pas réaliste d'envisager 2 arrêts aussi proches l'un de l'autre.

D'un point de vue technique

L'emplacement que vous suggérez se situe en bordure de route cantonale, en sortie de courbe, où la vitesse autorisée est de 80 km/h. Un arrêt hors chaussée serait absolument impératif.

Selon les quelques esquisses réalisées par le service technique, une telle réalisation s'avérerait plus complexe qu'il n'y paraît compte tenu des directives géométriques imposées. Par ailleurs, ce double aménagement serait en conflit avec l'alignement de l'espace réservé aux eaux (ERE) qui borde les deux plans d'eaux.

Le Conseil municipal vous rejoint entièrement sur le fait que l'accès au manège n'est pas aisé pour les personnes qui s'y rendent en transports publics. Néanmoins, considérant ce qui précède, il ne se déclare pas favorable à entreprendre des démarches en vue de réaliser un arrêt de bus bidirectionnel hors chaussée à proximité de l'écurie des Chauderets dans la configuration actuelle des lieux.

Si, dans le futur, cette zone devait connaître un développement conséquent (PAD Chauderets-Sablière), l'aménagement d'une nouvelle halte de bus serait dans ce cas envisageable.

Veillez agréer, Monsieur le Conseiller général, nos salutations distinguées.

Olivier Turin
Président

A blue ink signature of Olivier Turin, consisting of several loops and a horizontal stroke.

Laurent Monnet
Secrétaire municipal

A blue ink signature of Laurent Monnet, featuring a large, stylized 'A' shape.

Copie : M. José Sotillo, Président du Conseil général